



Bruxelles, le 27 juin 2025

CM 3275/25

LIMITE

CORLX
CFSP/PESC
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: relex.counsellors@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.8489

Objet: PROCÉDURE ÉCRITE pour l'adoption d'une décision du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

Le Comité des représentants permanents (2e partie) ayant décidé le 27 juin 2025 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter la décision du Conseil modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10380/25.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" à chacune de ces questions.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard **le 30 juin 2025 à 11 heures.**

Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:

relex.counsellors@consilium.europa.eu.